

Bonjour chers vacanciers,

Vos vacances arrivent prochainement et toute l'équipe du camping se fait une grande joie de vous accueillir.

Suite aux dernières mesures gouvernementales du 12/07/2021, quelques consignes sont à respecter avant votre arrivée. Pas d'inquiétude, vous trouverez dans cet email toutes les informations à savoir pour préparer votre arrivée en toute sérénité. Les informations ci-dessous nous proviennent de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air, en lien direct avec le gouvernement et sont susceptibles d'évolution.

Voici les informations à retenir pour votre séjour :

A COMPTER DU 21 JUILLET :

- **un Pass Sanitaire pour les personnes de + de 18 ans** vous sera demandé à votre arrivée pour accéder au camping. Chaque participant majeur du séjour devra se présenter à l'arrivée pour que nos équipes effectuent un contrôle du Pass Sanitaire. Un seul contrôle pour toute la durée du séjour à l'arrivée est requis. Avant votre arrivée, merci de nous indiquer le nombre et le nom des participants majeurs non-inscrits sur le contrat de réservation. Ils devront présenter un pass sanitaire valable.

En cas d'arrivée tardive, après l'heure de fermeture de la réception, merci de prévenir le camping et de venir effectuer les formalités d'accueil et de présenter le pass sanitaire de tous les participants le lendemain matin.

A COMPTER DU 1^{ER} AOÛT :

- **un Pass Sanitaire pour les personnes de + de 18 ans** sera à présenter pour accéder au restaurant, à l'espace intérieur tout comme à la terrasse. Le pass sanitaire présenté à l'arrivée au camping sera également valable.

Une identification physique de la validité du Pass Sanitaire vous sera délivrée à votre arrivée, et devra être obligatoirement visible tout au long de votre séjour.

QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire de :

- vaccination (schéma complet) ;
- test négatif de moins de 48h ;
- ou test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Il est européen depuis le 1er juillet.

Quelles sont les preuves acceptées ? (source : [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr))

1/ La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale, soit :

- 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2/ Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

3/ Si vous ne faites pas parti des 2 cas précédemment cités, il faudra présenter la preuve d'un test négatif Test PCR ou antigénique de moins de 48 heures avant votre arrivée. Les auto-tests ne sont pas valables comme pass sanitaire.

Vous pouvez contacter le camping pour connaître les centres de dépistage près de votre lieu de vacances ou consulter le site : <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html>

Retrouvez toutes les informations sur l'application TousAntiCovid ou le site

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

D'AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A MON SEJOUR

- Le masque est obligatoire dans les lieux clos : restaurant, réception, etc...
- La distanciation physique et les gestes barrière sont toujours de rigueur
- Des produits désinfectants sont disponibles à la piscine pour les transats
- Des gels hydroalcooliques et des produits désinfectants sont disponibles dans les blocs sanitaires
- Les locations sont désinfectées entre chaque séjour
- Le Pass Sanitaire (refus de présenter un pass sanitaire valable) n'est pas un motif recevable en cas d'annulation. Le camping restant ouvert et la décision étant nationale et collective, notre prestataire d'assurance annulation et l'offre 100% remboursé n'incluent pas ce motif dans leurs conditions. Ce sont les conditions générales de ventes de notre camping qui demeurent.

Notre camping est un lieu de vacances où toute notre équipe s'engage et s'efforce quotidiennement à mettre en place les actions nécessaires dans la lutte contre la pandémie au sein du camping. Tout notre personnel souhaite vous offrir un séjour serein et inoubliable, pour votre plus grand bonheur. Nous comptons donc sur votre compréhension et espérons que vos vacances vous donneront satisfaction malgré ce contexte très particulier. Ensemble luttons contre le coronavirus !

Retrouvez toute notre actualité sur notre application mobile disponible sur [Android](#) ou sur l'[App store](#) et également sur Instagram et Facebook !

A très bientôt !

L'Equipe du Flower Camping La Chênaie